

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414_14

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : PATRIMOINE : convention d'occupation maison du patrimoine – saison 2022

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnierre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMALT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



Objet : PATRIMOINE : convention d'occupation maison du patrimoine – saison 2022

*Vu les propositions de la commission patrimoine et culture réunie le 22 février 2022,
Vu l'avis du bureau communautaire réuni les 21 et 29 mars 2022,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication rappelle que la Maison du patrimoine à Tusson est un équipement déclaré d'intérêt communautaire. A ce titre, lors de la saison touristique estivale 2021, des expositions et animations ont été proposées au grand public.

Le bilan de la saison 2021 a démontré l'attrait du site pour ses visiteurs et son intérêt pour le tissu économique et touristique local.

Monsieur le Vice-Président propose une nouvelle programmation pour la saison estivale 2022, qui se décline comme suit :

- ✓ Escape Game : Création d'un nouveau thème « l'Abbé Ducouret ».
- ✓ Expositions : par le collectif Improbables.

L'association a pour mission de promouvoir les arts alternatifs, mêlant art plastique et art vivant par des expositions, spectacles et installations.

Les expositions IMPROBABLES à Tusson se dérouleront sur deux mois, chaque mois un changement de programmation, deux vernissages en musique, un chansonnier Laurent Lucazeau en juillet, deux pianistes et un piano à queue, Alice Rosset et Jean-Christophe Kotzira en août.

Une installation sur les deux mois de Laurence Cappelletto qui investira une des salles du logis et 9 artistes plasticiens programmés en juillet et 9 en août également.

L'association va obtenir le soutien financier du Département dans le cadre de cette saison à Tusson.

Budget de fonctionnement 2022 :

Dépenses		Recettes	
Salaires des saisonniers	6 300,00 €	Recettes Escape Game	3 500,00 €
Création/com escape Game	1 648,57 €	% sur les recettes des ventes œuvres	non connu
Expositions	3 500,00 €	Reste à charge collectivité*	8 298,57 €
Communication	350,00 €		
TOTAL	11 798,57 €		11 798,57 €

*sous réserve de l'absence de vente d'œuvres.

Par ailleurs, Monsieur le Vice-Président précise qu'une artiste peintre expose durant le mois d'avril au sein de la Maison du patrimoine.

Par suite il propose d'établir des conventions permettant de formaliser les conditions d'occupation des locaux communautaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER la programmation de la Maison du patrimoine à Tusson au titre de la saison 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte découlant de la présente délibération ;**
- **D'INSCRIRE les crédits en découlant au budget primitif 2022.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

